

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 27/11/2024 - 12566 - 2019 B 00103 - 845 315 274 - JB2D

JB2D

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €

Siège social :

ZAC de Beaucouzé

10 rue du Landreau

49070 BEAUCOOUZE

R.C.S. : ANGERS 845 315 274

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE JB2D

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Laval
9, place du 7 et 15 juin 1944
53000 LAVAL

Le Mans
49 avenue Frédéric Auguste Bartholdi
72000 LE MANS

Paris
26 rue Cambacères
75008 PARIS

JB2D

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €

Siège social :

ZAC de Beaucouzé

10 rue du Landreau

49070 BEAUCCOUZE

R.C.S. : ANGERS 845 315 274

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE JB2D,

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 12 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La société

La société JB2D est une Société A Responsabilité Limitée, au capital de 20 000 euros composé de 2 000 parts sociales de 10 € chacune, dont le siège social est situé à : ZAC de Beaucouzé, 10 rue du Landreau à Beaucouzé (49).

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 845 315 274.

La Société a pour objet social, en France et dans tous pays :

- L'exploitation d'un ou plusieurs centres de remise en forme,
- La vente de tous produits, et la prestation de tous services en lien avec l'exploitation d'un centre de remise en forme,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

Sa durée est de 99 ans ; elle vient à expiration le 10 janvier 2118.

Le contexte de l'opération

La transformation de la société vise à permettre à la société de disposer d'un cadre juridique mieux adapté à son fonctionnement.

Analyse de la situation

Les comptes sociaux de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023, ont fait l'objet d'une mission de présentation par le cabinet TGS. Les comptes ont été approuvés par décisions des associés en date du .../2024.

Les données chiffrées des deux derniers exercices clos au 31/12/2023 ainsi que de la situation intermédiaire au 30/09/2024 se résument comme suit :

A l'actif du bilan :

BILAN ACTIF (en K€)	30/09/2024	31/12/2023	31/12/2022
Immos corporelles	89	97	112
Immos financières	18	18	18
Stocks de marchandises	0	1	1
Autres créances	15	1	5
Disponibilités	47	73	70
Autres comptes de régul	16		3
TOTAL ACTIF	185	190	209

Au passif, les dettes se décomposent de la manière suivante :

BILAN PASSIF (en K€)	30/09/2024	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt	62	87	118
Compte courant associé	5	1	2
Dettes fournisseurs	28	5	7
Dettes fiscales et sociales	12	11	6
Autres dettes	0	0	1
TOTAL PASSIF	107	104	133

Conduisant à une situation nette, représentative des capitaux propres à hauteur de :

SITUATION NETTE (en K€)	30/09/2024	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	20	20	20
Réserve légale	2	2	2
Autres réserves	45	54	42
Résultat exercice	11	10	12
TOTAL SITUATION NETTE	78	86	76

La structure financière est satisfaisante. Les comptes ont été régulièrement déposés. Une distribution de dividendes a eu lieu au cours du dernier exercice clos à hauteur de 20 K€ expliquant partiellement la diminution de la trésorerie. L'activité est stable mais la société a du faire face à des dépenses exceptionnelles au cours des derniers 9 mois.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- Procéder à un examen analytique et un contrôle de cohérence et de vraisemblance des comptes ;
- Prendre connaissance des éléments juridiques et comptables transmis ;
- Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- Analyser les avantages particuliers éventuels.

Conclusion :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantage particulier porté à notre connaissance dans la JB2D au profit des associés ou de tiers.

Fait à LAVAL, le 21 novembre 2024

Le Commissaire à la transformation

Pour CIFRALEX
Le chargé du mandat

Béatrice BASTIEN
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes